

"CABINET J.P. LAMPERTI"

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissaire aux comptes

Capital social : 10.000 Euros

Siège social : 78 Avenue Bernard Blua

Z.A. Saint-Claude

83990 SAINT-TROPEZ

438 143 091 - R.C.S Fréjus

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 11 décembre,

Au siège social à SAINT-TROPEZ,

Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI, associé unique et Président de la Société :

A pris la décision suivante portant sur :

- La refonte statutaire.

DECISION UNIQUE

L'associé unique décide la refonte totale des statuts et, connaissance prise du projet des nouveaux statuts de la Société, adopte dans toutes ses dispositions lesdits statuts, dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique, après lecture, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign", les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

**L'ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI**

DocuSigned by:

Jean-Pierre Jean LAMPERTI

16E6DB85D04E4D9...